Johnson&Johnson

CONDUCTEURS AUTORISÉS

Les employés qui disposent d'un véhicule d'entreprise sont considérés comme des Conducteurs Employés Autorisés. Avec l'approbation de Johnson & Johnson et de CEPA Mobility Inc, un Conjoint ou Partenaire Domestique éligible peut être autorisé à conduire le véhicule de l'entreprise en dehors des heures de travail, à condition que les conditions suivantes soient remplies.

- ✓ Le(a) Conjoint(e) ou le(a) Compagnon(gne) remplit les conditions d'admissibilité décrites dans la section « Vos ressources en matière d'avantages »
- ✓ Être âgée de 21 ans ou plus et vit sous le même toit que l'employé
- ✓ Posséder un permis de conduire valide
- ✓ Effectuer une vérification annuelle de son dossier de conduite et ne pas être considéré(e) comme un(e) conducteur(rice) à haut risque
- ✓ Avoir suivi avec succès la formation de conducteur(trice) autorisé(e) de la CEPA

L'utilisation professionnelle du véhicule fourni par l'entreprise par toute personne autre que le conducteur salarié autorisé est strictement interdite. Il est interdit à toute personne, quelle que soit sa relation avec le conducteur salarié autorisé, d'aider à la conduite professionnelle (y compris, mais sans s'y limiter, dans les situations impliquant des blessures ou la perte des privilèges de conduite en raison d'une suspension du permis ou de privilèges de conduite restreints). Les enfants à charge et les autres membres de la famille immédiate, autres que les conjoints(tes) et compagnons(gnes) éligibles, ne sont pas autorisés à conduire le véhicule de l'entreprise.

Un renouvellement annuel de l'autorisation sera réalisé par CEPA Mobility Inc. afin de confirmer le maintien de l'éligibilité du(de la) conjoint(e) ou du(de la) compagnon(gne).

Les employés éligibles à la conduite d'un véhicule et leur conjoint(e) ou compagnon(agne) sont tenus d'adhérer à toutes les politiques décrites dans le Code de conduite de Johnson & Johnson 465 Vehicle Safety et 465.TEC.02 Fleet Safety Code of Conduct.

CONDUCTEURS NON AUTORISÉS

Si un conducteur non autorisé est impliqué dans une collision ou un incident avec un véhicule d'entreprise de Johnson & Johnson, le conducteur de la flotte sera tenu financièrement responsable des dommages causés au véhicule d'entreprise. REMARQUE : l'assurance responsabilité civile automobile ne peut être étendue aux conducteurs non autorisés.
En outre, les conducteurs qui permettent à un conducteur non autorisé d'utiliser le véhicule de l'entreprise peuvent faire l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement de l'entreprise.

Johnson & Johnson se réserve le droit de révoquer le privilège de conduire le véhicule de l'entreprise pour une période définie ou indéfinie si le comportement au volant du(de la) conjoint(e) ou du(de la) compagnon(gne) peut potentiellement mettre en danger le conducteur ou Johnson & Johnson. Ces révocations seront décidées à la seule discrétion de l'entreprise. Cette politique établit un ensemble de principes de sécurité qui doivent être reconnus et appliqués comme une norme pour Johnson & Johnson.

Il incombe à l'employé de Johnson & Johnson et à son(sa) conjoint(e) ou compagnon(agne) autorisé(e) de se conformer aux termes de cette politique et de ces directives. Il incombe également au conducteur de Johnson & Johnson de veiller à ce que l'entreprise soit informée de tout changement dans son statut de conducteur. Si l'autorisation n'est pas prolongée ou est révoquée pour quelque raison que ce soit, il incombe au conducteur de Johnson & Johnson de veiller à ce que le(a) conjoint(e) ou le(a) compagnon(gne) ne conduise pas le véhicule fourni par l'entreprise. Outre les conditions énoncées ci-dessus, la violation de toute partie de cette politique peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

05.29.24